

DECRET N°2012-412 DU 06 NOVEMBRE 2012

portant approbation du budget prévisionnel de la
Société Béninoise des Manutentions Portuaires
(SOBEMAP) pour l'exercice 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation du 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-052 du 02 mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 89-336 du 29 Août 1989 portant approbation des statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 juin 2012.



D E C R E T E

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 2012 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 novembre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



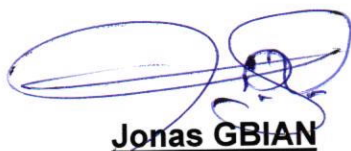
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



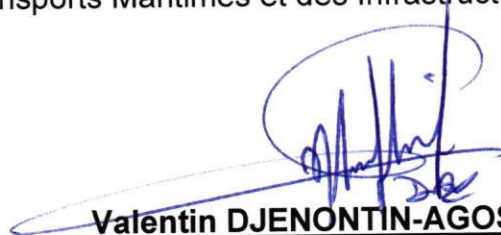
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre Délégué auprès du Président de la
République, Chargé de l'Economie Maritime, des
Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires



Valentin DJENONTIN-AGOSSOU

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; SGG 4 ; PM/CCAGEPPPPDDS 4 MDCEMTMIP-PR 4 MEF 4 ;
AUTRES MINISTERES 23 ; DGAE-DGCPE 2 ; IGE- DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 6 ; DPE-DAN-DLC 3 ; CNERTP 4 ; BBDAN-
DNC 3 ; GCONB-INSAE 3 ; UAC-FASEG-ENAM 3 ; JO